

Trophée de France Pocket Bike 2010

1- REGLEMENT SPORTIF

1.1 Définition :

Pour favoriser l'accès à la compétition et limiter les frais de la saison, la FFM met en compétition six épreuves comptant pour le Trophée de France Pocket Bike.

1.1.1 Pérennité :

Dans le cas où moins de 20 pilotes, catégories Open 50 et Promotion confondues, ne seraient pas inscrits sur chaque épreuve, au plus tard 21 jours avant la première épreuve, l'épreuve serait annulée pour la catégorie.

1.2 Catégories :

1. Pocket Bike Open 50 cc 2 temps et 110 cc maxi 4 temps.
2. Pocket Bike Promotion 40 cc 2 temps moteurs européens, 50 cc machines asiatiques.
3. Pocket Bike Educatifs : Catégorie réservée aux enfants ; pas de départ en course uniquement des démonstrations.

Le titre de **Vainqueur du Trophée** sera attribué au pilote qui aura totalisé le plus grand nombre de points sur les épreuves du Trophée inscrites sur le calendrier.

En cas d'ex-æquo, le départage se fera suivant le nombre de places de Premier obtenues sur chaque épreuve.

Si l'égalité subsiste les places de deuxième, etc.

Des coupes récompenseront les trois premiers par catégorie de chaque épreuve.

1.3 Concurrents : âge d'accès :

Catégorie Open 50 à partir de 12 ans révolus.

Catégorie Promotion à partir de 8 ans révolus.

Catégorie Educatifs de 6 ans.

Les participants devront être titulaires au minimum d'une licence une manifestation (LJ1 permis ou CASM obligatoire), ou d'une licence à l'année de type NJC, NCA, NCB, M50, C50, NPP, délivrée par la FFM, pour l'année en cours.

Le certificat d'aptitude à la pratique du sport motocycliste (CASM) est obligatoire dans les deux premières catégories, Open 50 et Promotion, pour tout pilote (quel que soit l'âge) non titulaire d'un permis de conduire et non licenciés avant 2005.

Sauf pour les pilotes de 8 à 11 ans qui devront être titulaires du guidon d'or.

1.4 Machines :

Seules les motos des catégories définies dans le chapitre du règlement technique sont autorisées.

L'attribution des numéros de courses sera affectée pour chaque pilote par :

Monsieur Simon ANDREY
6 rue Julien Peyhorgue
69100 Villeurbanne.
Tél. /Fax : 04.78.85.24.14 ou
Mail : sabatfina@hotmail.fr

Les concurrents n'ayant pas participé à la première épreuve obtiendront leur numéro auprès du délégué ou du responsable Pocket Bike de la deuxième épreuve et ainsi de suite.

1.5 Circuits :

Les épreuves se dérouleront sur des circuits homologués.

Calendrier 2010 :

7 Mars	Torreilles (66)	POCKET BIKE TEAM TORREILLANS 66
27 et 28 Mars	Roanne (Le Coteau) (42)	AMR PANISSIERES
12 et 13 Juin	Le Creusot (71)	RACING MOB CREUSOTIN
17 et 18 juillet	Ancenis (44)	MC LOIRE ATLANTIQUE
*	Marcillat en Combraille (03)	AUVERGNE MOTO SPORT
23 et 24 octobre	Saint Laurent de Mure (69)	RMSC VILLEURBANNAIS

Eventuellement, une épreuve pourrait être ajoutée :

* 03, 04 et 05 septembre Belmont sur Rance (12) TEAM DEUX TEMPS

* **Dates à confirmer**

1.6 Capacité du circuit :

Pour un circuit de 800 m, la capacité sera de 25 pilotes.

Au-delà de 800 m, la capacité sera augmentée de 2 pilotes par fraction de 100 m.

Au dessous de 800 m, la capacité sera diminuée de 2 pilotes par fraction de 100m.

Lors des essais chrono la capacité pourra être majorée de 20%. Ces chiffres représentent un maximum.

Les organisateurs devront faire figurer le nombre maximum de machines admises sur le règlement particulier.

1.7 Engagements :

Un engagement est fixé à 62 € par épreuve, comprenant la location du transpondeur et la fourniture des numéros de course, à envoyer à chaque organisateur.

Le montant de l'engagement devra parvenir à l'organisateur au moins 21 jours avant la course.

Une caution de 200 € sera demandée dans tous les cas en échange de la délivrance du transpondeur pour en garantir le retour.

Le transpondeur est placé sous l'entière responsabilité du concurrent, pendant toute la manifestation et jusqu'à sa restitution.

En conséquence, la perte, le vol ou la détérioration du transpondeur est à la charge du concurrent.

Il doit être restitué au plus tard une demi-heure après la fin de la course.

En cas d'oubli, le pilote doit l'envoyer dans les trois jours à la FFM ou à l'adresse du responsable du chronométrage.

Le pilote récidiviste pourra être sanctionné d'une amende de 50 € En cas de non restitution, le chèque de caution sera mis à l'encaissement.

La caution sera remboursée intégralement lors de la restitution du transpondeur en bon état à la fin de la manifestation.

Chaque organisateur confirmera les engagements aux pilotes au minimum 8 jours avant l'épreuve.

1.8 Vérifications contrôle administratif :

Les Pilotes devront présenter personnellement leur licence en cours de validité avec leur permis de conduire ou le CASM.

1.9 Contrôle technique :

Les règles définies dans le règlement technique général du Trophée de France 50 cc sont à appliquer.

Additif spécifique spécial Pocket : Changement de moteur possible, si passé initialement au contrôle technique. Le premier moteur utilisé devra être déposé au contrôle immédiatement après usage.

1.10 Essais :

Deux séances d'essais chronométrés de dix minutes seront organisées au minimum.

1.11 Courses :

La grille de départ sera définie en fonction des essais chronométrés.

Les courses se dérouleront en deux manches de 10 à 12 Km + 1 tour.

Un tour de reconnaissance et un tour de chauffe seront effectués avant chaque départ.

Le départ sera donné au drapeau national ou au feu par le Directeur de course, pilote assis sur la machine avec un pied sur le repose-pied, moteur en marche.

Pour les modalités liées à un arrêt de course, se reporter au règlement national 50 cc.

1.12 Classement :

Pour être classé dans la course, tout pilote devra avoir accompli au minimum les 75% de la distance parcourue par le vainqueur et franchi la ligne d'arrivée au plus tard 3 minutes après le passage de celui-ci.

Les points seront attribués aux 15 premiers de chaque manche dans chaque catégorie, selon le barème de la F.F.M. (25,20,16,13,11,10,9,8,7,6,5,4,3,2,1).

Les points de chaque course du Trophée seront attribués à la condition qu'un minimum de 15 pilotes ait participé à cette course en catégorie Open 50 et 10 pilotes en catégorie Promotion.

Il sera institué un classement « jeunes » de 8 à 14 ans (avoir moins de 14 ans le jour de la première course).

1.13 Réclamations :

Se reporter au règlement du Trophée de France de vitesse 50 cc.

1.14 Assurances :

Se reporter au règlement du Trophée de France de vitesse 50 cc.

1.15 Officiels :

Les officiels du Championnat de France Vitesse ou Endurance 50 cc officiant sur l'épreuve.

2- REGLEMENT TECHNIQUE

2.1 Définition :

Les Pocket Bike sont des machines de course équipées de moteur à combustion.

2.2 Dimensions des machines :

Empattement (dimension entre les 2 roues)	Max 675 mm
Longueur	Max 1150 mm
Hauteur de selle	Max 490 mm
Hauteur maximale	Max 620 mm

Tolérance de + ou – 5% sur les dimensions décrites ci-dessus.

2.3 Moteur :

Particularités nécessaires à toutes les catégories :

- Embrayage centrifuge (sans vitesses).
- Allumage strictement d'origine de type CDI sauf en catégorie Open 50.
- Pas de suspension.

Pour les catégories PROMOTION et EDUCATIFS :

- Moteur 2 temps monocylindre maxi 40 cc Européens + 50 cc asiatiques.
- Refroidissement à air ou liquide.
- Système d'échappement : changement autorisé avec silencieux obligatoire.
- Conforme aux normes de bruit en vigueur (92db à 5000 tours). Sans tolérance.

Cylindre :

- Cylindre : 40 cc maximum (Cylindre européen).
- Carburateur : passage des gaz limité à 15 mm pour les 40 cc.
- Carburateur : passage des gaz limité à 18 mm pour les machines asiatiques.
- Pas de retrait ni d'apport de matière.

Pour la catégorie OPEN 50 :

- Entrent dans cette catégorie toutes les machines équipées de moteur de 41 à 50 cc 2 temps et maximum 110 cc 4 temps.
- Système d'échappement : changement autorisé avec silencieux obligatoire.

2.4 Roue, Jante, Pneu :

Les jantes doivent être de production de série proposées par les constructeurs.

Le diamètre des roues, avec les pneus, doit être compris entre 240 mm et 280 mm avec une largeur maximale de 110 mm.

Les pneus peuvent être sculptés ou slick.

2.5 Levier de frein :

La longueur maxi des leviers est de 120 mm.

Chaque levier doit avoir une extrémité arrondie d'un diamètre minimum de 14 mm.

L'extrémité doit être partie intégrante du levier.

Chaque levier doit être monté sur une poignée séparée.

2.6 Les repose-pieds :

Largeur maximum du repose-pied est de 45 mm.

Ils peuvent être Tip-Up avec un système de retour obligatoire en position normale.

Chaque repose-pied doit se terminer par une extrémité de diamètre 8 mm.

Pour les repose-pieds autres que Tip - Up, ils doivent être recouverts de plastique souple ou de téflon.

2.7 Transmission :

La transmission doit être sécurisée par un pare chaîne de manière à empêcher que la jambe ou le pied du pilote se coince entre le brin inférieur de la chaîne et la couronne.

Un tendeur de chaîne peut prendre place à la hauteur de la roue arrière pour guider la chaîne et prévenir ses mouvements d'oscillation.

2.8 Direction :

Un amortisseur de direction est conseillé dans toutes les catégories.

2.9 Coupe circuit :

Un coupe circuit est fixé sur le guidon, à proximité de la main du pilote, pouvant être actionné sans lâcher le guidon.

2.10 Plaques et numéros :

Chaque machine doit être équipée de trois plaques de course : une frontale, deux latérales à l'arrière.

2.11 Dimension des numéros :

- A l'avant : hauteur 100 mm, Largeur 45 mm, épaisseur 15 mm

- A l'arrière : hauteur 70 mm, largeur 35 mm, épaisseur 10 mm.

2.12 Sécurité :

Une machine jugée peu sûre pourra être refusée lors des contrôles techniques.

2.13 Responsabilité :

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation.

Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.